Communiqué de presse
Samedi 17 octobre 2026

Journée mondiale de la ménopause — 18 octobre 2026

Ménopause : améliorer l'accès aux soins, garantir la sécurité des femmes

Les Assises nationales de la ménopause ont consacré la ménopause comme un enjeu de santé publique et de société. Cette étape majeure fait entrer en discussion l'extension du droit de prescription du traitement hormonal de la ménopause (THM) à des professionnels de santé non médecins. Le SYNGOF et la FNCGM soulignent l'impérieuse nécessité d'une évaluation scientifique préalable et s'oppose à toute extension de ce droit qui ne serait pas précédée d'une évaluation rigoureuse des compétences requises, des risques pour les patientes et des garanties de suivi.

La ménopause est une transition qui s'inscrit dans le temps et s'accompagne de changements multiples, dont les effets varient d'une femme à l'autre. Elle nécessite une information adaptée, un accompagnement et une approche globale de la santé.

Le traitement hormonal de la ménopause (THM) est une réponse parmi d'autres qui peut apporter un bénéfice important aux femmes qui en ont besoin. Sa prescription nécessite une évaluation médicale individualisée prenant en compte les symptômes climatériques, la santé osseuse, les facteurs métaboliques et cardiovasculaires ainsi que les antécédents personnels et familiaux.

Les risques du THM, notamment mammaires, thromboemboliques et cardiovasculaires, varient selon les molécules, la durée du traitement, le profil et l'âge de chaque femme. Une attention particulière doit être portée au risque vasculaire, notamment d'AVC, lors d'une instauration tardive, en particulier après 60 ans. Ces enjeux imposent une information éclairée, une décision thérapeutique individualisée et une réévaluation régulière de la balance bénéfices-risques. Ainsi, l'instauration comme le renouvellement du traitement nécessitent une évaluation médicale individualisée et régulière par un médecin.

Une évaluation scientifique avant toute évolution réglementaire

Les sages-femmes ont toute leur place dans l'information, la prévention, le repérage des symptômes et l'accompagnement des femmes à la ménopause, dans le respect de leurs compétences.

Alors que les travaux de la HAS sur la ménopause n'ont pas encore débuté, le SYNGOF et la FNCGM demandent des précisions sur le calendrier et le périmètre de la saisine relative à la prescription du THM demandée par les sages-femmes, ainsi que sur son

articulation avec les recommandations générales attendues en 2027. Ils demandent que toute évolution réglementaire s'appuie sur une évaluation scientifique préalable et une concertation avec les professionnels concernés.

Des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins

Pour répondre aux difficultés d'accès aux soins, le SYNGOF et la FNCGM proposent de :

- **Renforcer la formation des médecins** à la prise en charge de la ménopause, afin de développer une évaluation globale intégrant les dimensions gynécologiques, osseuses, métaboliques et cardiovasculaires.
- **Organiser un parcours de soins coordonné**, associant sages-femmes, médecins généralistes et gynécologues, avec une orientation facilitée vers les autres spécialistes — endocrinologues, cardiologues, rhumatologues — selon les besoins de chaque femme.
- **Identifier** pour les situations complexes un gynécologue référent à même de fournir une expertise spécialisée et de résoudre les difficultés de suivi ;
- **Développer des consultations dédiées à la ménopause et des filières d'adressage lisibles**, afin de garantir à chaque femme un accès adapté à l'évaluation médicale et à l'expertise.

L'objectif est de mobiliser les compétences de chacun, sans confusion des responsabilités, pour que chaque femme accède au bon professionnel au bon moment, dans un parcours garantissant la qualité et la sécurité des soins.

Améliorons d'abord l'accès à l'évaluation médicale et à l'expertise plutôt que de considérer l'extension du droit de prescription comme la réponse au manque d'accès aux soins.

Le SYNGOF et la FNCGM appellent les pouvoirs publics et les professionnels de santé à engager une concertation pour mettre en œuvre ces solutions, fondées sur les données scientifiques, la complémentarité des compétences et la sécurité des femmes.

Dr Catherine Scarabin, Gynécologue obstétricienne, déléguée régionale du SYNGOF
Dr Bertrand de Rochambeau, Président du SYNGOF
Dr Mauricette Sebaoun, Présidente de la FNCGM

Contact presse :

Emeline Barbé – 06 87 76 17 23 – emeline@eb-conseil.net